

# L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée post-2020

## Une vision politique de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée sur les projets de cadre financier pluriannuel et de règlements 2021-2027

L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM), une des premières eurorégions en Europe créées sous forme de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), est pleinement intégrée dans les priorités européennes. L'EPM a acquis, au cours des 10 dernières années, une expérience de gouvernance unique d'utilisation de fonds européens tant sectoriels que territoriaux et de gestion de projets de dimension européenne et régionale. En tant qu'acteur majeur de la politique régionale européenne, l'EPM est un relais essentiel des valeurs de l'UE sur son territoire. A ce titre, l'EPM souhaite faire valoir son positionnement post 2020 et participer ainsi au débat sur l'avenir de l'Europe.

### Présentation de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée :

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est un projet politique de coopération territoriale né en 2004 avec le soutien de l'Union Européenne. Elle est constituée du Gouvernement des Îles Baléares (ES), de la Région Occitanie (FR) et de la Generalitat de Catalogne (ES). L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a une feuille de route pour la période 2018-2020 dont ses principaux objectifs sont :

- Agir avec et pour les citoyens;
- Développer l'écosystème eurorégional de l'innovation ;
- Contribuer au développement durable du territoire ;
- Approfondir l'identité eurorégionale.

De par leur dimension démographique, économique et territoriale, les institutions membres de l'Eurorégion disposent aujourd'hui d'un poids important au Sud de l'Europe et constituent un territoire fort de 14 millions d'habitants, au sein duquel les moyens peuvent être mutualisés et les complémentarités accentuées.

Cette coopération eurorégionale a passé un cap en 2009 avec la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), l'Eurorégion décidant de s'appuyer sur cette structure juridique de droit communautaire afin de se donner les moyens de porter des actions et projets communs et de les présenter au titre des programmes européens. Parmi les premiers créés en Europe, et considéré en 2014 par le Comité des Régions comme « meilleure structure de coopération territoriale européenne », ce GECT a représenté un laboratoire, dont d'autres se sont inspirés depuis.

Le GECT Pyrénées-Méditerranée a 5 commissions de travail dans les domaines de l'innovation et du développement économique, le développement durable, le tourisme, la culture, et l'enseignement supérieur.

## Les priorités de l'Euroregion Pyrénées Méditerranée:

L'Euroregion Pyrénées Méditerranée s'appuie sur 3 grands principes clés visant à établir durablement une Europe de la proximité. Ils guideront l'investissement politique et le cadre d'action du GECT :

- ✓ **Agir avec et pour le territoire**, en proposant des politiques publiques adaptées aux besoins des acteurs de nos territoires, et en démontrant la valeur ajoutée de la coopération. A cet égard, les membres de l'Euroregion estiment que l'insularité devrait être mieux prise en compte lors de l'élaboration des politiques de l'Union Européenne
- ✓ **Contribuer à répondre aux défis communs européens**, car l'Euroregion Pyrénées-Méditerranée est aussi une opportunité unique de renforcer la vocation européenne de ses territoires, au bénéfice de ses concitoyens, et de gagner en reconnaissance auprès des institutions communautaires. Ses actions doivent contribuer aux objectifs de la Stratégie post 2020 en termes de croissance intelligente, durable et inclusive, et s'inscrire dans le cadre des programmes européens.
- ✓ **Jouer un rôle actif en Méditerranée**, car il s'agit d'un espace porteur d'enjeux en terme de croissance et de développement et vecteur d'autres potentiels pour l'avenir, mais également un espace de risques. La Méditerranée représente le meilleur atout de l'Euroregion Pyrénées-Méditerranée, qui souhaite aujourd'hui être reconnue comme un interlocuteur pertinent dans les débats qui préparent les relations méditerranéennes à venir, et dans les coopérations qui s'opèrent non seulement avec la Rive Sud mais aussi avec d'autres régions méditerranéennes.

2

## Contexte :

Le 2 mai 2018, la Commission européenne a présenté, "**le cadre financier pluriannuel pour 2021/2027, pour un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend**", suivi des propositions conjointes des projets de règlements portant notamment sur :

- Les fonds FEDER et de Cohésion.
- Les dispositions spécifiques relatives à l'objectif "coopération territoriale européenne"
- Le mécanisme pour résoudre les obstacles légaux et administratifs dans le contexte de la coopération transfrontalière.
- Les dispositions relatives au fond Horizon Europe.

A travers ces propositions se dégagent 3 enjeux majeurs :

- Le lien entre l'octroi des FESI et la conduite de réformes structurelles dans les Etats membres : comment renforcer la dimension « incitative » des FESI ? comment mettre concrètement en œuvre ce lien, et en suivre l'application ?
- La simplification : comment simplifier les règles, sans pour autant changer tout le système ?
- Comment améliorer après 2020 la cohérence entre les interventions des différents instruments de l'UE (FESI, FEADER, fonds sectoriels européens) ?

## Objectifs :

L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée affirme son soutien dans ces lignes directrices de l'UE et s'engage à participer à ces priorités. A ce titre, l'EPM :

- Favorisera la compétitivité, l'entreprenariat et l'innovation sur son territoire.
- Développera des actions en faveur du développement durable, faibles en émission de carbone, et soutenant l'économie circulaire et les projets qui incluent l'adaptation et la mitigation des trois territoires au changement climatique notamment sur les questions énergétiques.
- Facilitera l'accès aux TIC et ainsi aidera à faire de ses territoires des espaces interconnectés notamment pour développer la e-santé et le e-tourisme.
- Participera à la consolidation des piliers européens de droits sociaux en investissant dans des projets de formation et d'éducation en priorité pour les jeunes. D'autre part, les thèmes comme la e-santé ou la culture se renforceront comme axes prioritaires pour ses projets afin d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens.
- Agira au plus près de ses citoyens en travaillant encore plus pour le développement local et la préservation de ses richesses patrimoniales, culturelle, environnementale. En ce sens, elle développera des actions pour la protection de la biodiversité et de ses espaces naturels, pour un tourisme durable ou de la préservation et la qualité de la ressource en eau.

Du fait de sa nature historique, juridique et politique, l'EPM s'affirmera comme un pôle de coopération européen à l'horizon 2027 au plan :

- Transnational: elle développera prioritairement des projets dans le cadre des nouveaux programmes territoriaux.
- Transfrontalier: elle participera grâce à l'expérience acquise comme un des premiers GECT situé en grande partie en zone transfrontalière, aux groupes de travail d'experts de la commission européenne afin d'aider à résoudre les obstacles administratifs associés.
- Interrégional et de voisinage: elle deviendra, à moyen terme, un modèle de solidarité par la coopération avec ses voisins notamment de la rive sud de la Méditerranée. Elle développera un réseau de coopérations de voisinage fort et pérenne face aux défis des flux migratoires structurels, de la gestion de l'eau, etc...

Par ailleurs, afin de développer son niveau d'intégration territoriale, l'EPM :

- Participera prioritairement aux programmes **H2020, EASME/LIFE, Erasmus+ et Europe créative** en lien avec ses piliers que sont la recherche-innovation, la culture, la formation-enseignement et le développement durable. Elle veut être reconnue comme un territoire d'excellence favorisant entre autres les projets d'internationalisation et de mobilité de ses acteurs locaux dans ces domaines.
- Contribuera aux discussions et aux projets stratégiques relatifs à la "blue economy" dans le bassin méditerranéen du fait du caractère maritime d'une grande partie de son territoire.

## **Propositions et recommandations pour le post 2020 :**

Sur la base des propositions de la Commission européenne du 2 mai 2018 **concernant le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP), et des 29 et 30 mai concernant la politique de cohésion pour la période 2021-2027, l'Euroregion Pyrénées Méditerranée souligne les points suivants:**

### **Budget :**

L'EPM soutient fortement la mise en place d'un budget de l'UE plus ambitieux, en capacité de préserver la politique de cohésion notamment, politique clé pour nos régions membres.

L'EPM souhaite que le budget de l'UE représente au moins 1,3% du RNB de l'UE à 27 (1 324,1 milliards en prix 2018) afin de donner à l'UE des moyens financiers suffisants pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux pressants.

L'EPM affirme très clairement que la politique de cohésion, et notamment la coopération territoriale européenne, ne doit pas être affectée par la baisse des crédits européens ou des taux de cofinancement, ce qui pourrait être fortement préjudiciable à la mise en place de projets partenariaux transfrontaliers. Les fonds de la coopération territoriale ont en effet, actuellement, un impact considérable sur les Eurorégions car ils sont indispensables pour apporter de la valeur ajoutée européenne au développement de ces territoires, transfrontaliers et transnationaux. Aussi les Eurorégions ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de ceux-ci.

### **Règlements :**

#### ***Points généraux***

- L'EPM soutient l'objectif de la Commission européenne d'améliorer l'efficacité et les synergies entre les fonds européens, et souhaite à ce titre que le principe d'additionnalité soit introduit.
- L'EPM est favorable à une concentration thématique renforcée sur 5 priorités stratégiques permettant notamment une certaine spécialisation territoriale.
- L'EPM demande le maintien de la disposition actuelle (article 121.4) du règlement UE n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 qui permet de moduler le pourcentage de cofinancement d'un axe prioritaire pour prendre en compte la couverture des zones avec des désavantages naturels ou démographiques et permanents.
- L'EPM considère que, en dehors de la population, le rendement économique et le chômage, l'UE devrait prendre en compte la part du territoire et de la population qui sont affectés par des limitations géographiques importantes et permanentes dans l'attribution des fonds. Ce nouveau critère permettrait d'attribuer des fonds supplémentaires dédiés aux territoires ayant des limitations permanentes et qui pourraient être utilisés selon un haut degré de flexibilité en accord avec les nécessités de chacun de ces territoires

#### ***Coopération territoriale européenne***

- L'EPM s'oppose fermement au changement de méthode de calcul des enveloppes des programmes CTE proposé par la Commission européenne. Ainsi, le nouveau calcul basé sur la population à moins de 25km de la frontière pourrait pénaliser fortement nos territoires ruraux, insulaires, et montagnards, notamment la frontière pyrénéenne franco-espagnole, une des plus affectées par le phénomène du dépeuplement.  
Ce critère va à l'encontre de la reconnaissance des difficultés liées à la coopération transfrontalière dans des zones à fort handicap naturel, comme dans les Pyrénées.

Même si il ne s'agit que du calcul de l'enveloppe nationale et que sa répartition laisse une marge de manœuvre qui pourrait permettre de rééquilibrer les enveloppes par programmes (responsabilités nationales, aucune visibilité à ce jour), ce critère pourrait affecter le niveau global des ressources liée à la CTE, et donc les programmes de coopération concernant l'Eurorégion.

- L'EPM regrette par ailleurs que les propositions de règlement pour les programmes transfrontaliers ne permettent pas d'intégrer les zones insulaires. L'intégration, à minima, des zones adjacentes dans ces programmes, permettrait d'inclure certains espaces insulaires et garantir une plus grande intégration territoriale.
- Dans un souci de cohésion territoriale, l'EPM estime indispensable que la coopération maritime soit maintenue dans le cadre du volet coopération transfrontalière pour la période de programmation 2021-2027, et que les espaces transnationaux existants, comme l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) sur lequel l'ensemble du territoire de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée est éligible, soient préservés.

### **Mécanisme transfrontalier**

- L'EPM demande une meilleure prise en compte des territoires transfrontaliers situés sur des zones à handicap naturels en leur octroyant des moyens supplémentaires afin de faciliter les relations et le maintien de réelles zones de vie (flux, migrations pendulaires, transports, services).

Ces dernières décennies, le processus d'intégration européenne a contribué à faire de ces régions frontalières, qui étaient des zones essentiellement périphériques, des zones de croissance et d'ouvertures. L'objectif est de réduire la complexité, la longueur et le coût des interactions transfrontalières et encourager la mise en commun des services le long des frontières intérieures. Les citoyens et les entreprises des régions frontalières devraient pouvoir tirer le meilleur parti des possibilités offertes de part et d'autre de la frontière.

A ce titre, l'EPM soutient la proposition de la commission européenne de mettre en place le Mécanisme afin de résoudre les obstacles administratifs et légaux dans un contexte transfrontalier et demande aux Etats de soutenir cette initiative. L'EPM se propose donc comme territoire pilote pour la mise en œuvre de ce mécanisme.

5

### **GECT**

L'EPM approuve les nouvelles propositions de la Commission européenne qui prennent en compte le rôle essentiel des GECT comme instrument de coopération en particulier l'art. 24.2 qui établit que le bénéficiaire d'un fond pour petits projets sera une entité juridique transfrontalière ou un GECT.

- Par ailleurs, L'EPM sollicite à ce titre l'octroi d'un budget européen dédié au fonctionnement des GECT afin de mettre en œuvre les objectifs de la coopération territoriale européenne à son échelle. Cette disposition permettrait de faciliter le fonctionnement de ces instruments juridiques, mais aussi de légitimer et de pérenniser leurs actions sur certains cadres de compétences.

### **Horizon Europe**

- L'EPM appuie la proposition d'augmentation des fonds dédiés au programme **Horizon Europe**. La proposition de la commission européenne afin de renforcer la Coopération Interrégionale en associant les régions aux stratégies de spécialisation intelligente complémentaires pour augmenter leurs écosystèmes d'innovation, est aussi perçue de façon très favorable.
- Le [positionnement](#) récent de L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée en faveur de ce programme, et le rôle spécifique qu'elle peut être amenée à jouer en tant que territoire pilote, démontre l'importance stratégique que peuvent jouer ces fonds pour le développement du territoire.